



Transatlantica

Revue d'études américaines. American Studies Journal

1 | 2012

Le roman policier, littérature transatlantique / Maisons Hantées

Communication d'Ariela Gross: « From the Streets to the Courts : Doing the Grassroots History of Race, law and Conservatism »

Pauline Delage



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/transatlantica/5715>

DOI : [10.4000/transatlantica.5715](https://doi.org/10.4000/transatlantica.5715)

ISSN : 1765-2766

Éditeur

Association française d'Etudes Américaines (AFEA)

Référence électronique

Pauline Delage, « Communication d'Ariela Gross: « From the Streets to the Courts : Doing the Grassroots History of Race, law and Conservatism » », *Transatlantica* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 09 octobre 2012, consulté le 04 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/5715> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/transatlantica.5715>

Ce document a été généré automatiquement le 4 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Communication d'Ariela Gross: « From the Streets to the Courts : Doing the Grassroots History of Race, law and Conservatism »

Pauline Delage

- 1 Comment les logiques de ségrégation raciale se sont-elles reconfigurées en droit dans la période post-ségrégationniste ? Comment une rhétorique qui se veut aveugle à la race (*colorblind*) est devenue conservatrice ? Suffit-il d'éliminer la race, en tant que catégorie descriptive des discriminations et des ségrégations sociales, pour qu'elle perde de sa force politique ? Ce sont certaines des questions qu'a posées Ariela Gross, Professeure de droit à *University of Southern California* invitée au Centre D'Études Nord-Américaines, à l'occasion du séminaire « La racialisation en question » dirigée par Eric Fassin et Pap Ndiaye. Après *What Blood Won't Tell : A History of Race on Trial in America*, un ouvrage qui propose une analyse du racisme et de la race aux États-Unis au prisme du droit, Ariela Gross se tourne à présent vers une période plus contemporaine pour analyser les dynamiques micro-sociales des réactions à la déségrégation dans les années 1950 aux États-Unis ; elle s'intéresse plus précisément aux transformations dans l'usage du droit pour pérenniser des logiques de ségrégation. Ce changement de période et de focale s'inscrit dans la continuité de ses recherches, et lui permet de formuler une réponse aux débats qui ont accompagné la réception de ses travaux antérieurs. Son précédent livre a en effet été publié un mois avant l'élection de Barack Obama ; or, au moment où certains voient dans cet événement une rupture dans l'histoire des États-Unis, qui serait devenu selon eux une société post-raciale, l'auteure veut plutôt souligner la manière dont le racisme et les catégories raciales se reconfigurent, en dehors d'un discours biologisant, et la manière dont un discours juridique *colorblind* sert à perpétuer les lignes de division raciale dans le monde social états-unien. En outre, l'approche de la juriste puise son origine dans la volonté de montrer comment le conservatisme contemporain s'est emparé de certaines notions, notamment celle de *colorblindness*, qui décrit la posture adoptée par le juge Harlan lorsqu'il s'est opposé à la décision *Plessy v.*

*Ferguson*¹ en 1896, et qui est néanmoins devenue la tendance majoritaire en droit constitutionnel chez les conservateurs dans les années 1980.

- 2 À ce double intérêt pour l'appropriation du droit par les conservateurs et pour l'évolution du conservatisme, s'ajoute une orientation méthodologique originale, celle de faire une histoire « par le bas » (*grassroots*) du conservatisme qui permet tout d'abord de jeter un regard nouveau sur la période de la déségrégation aux États-Unis, après la décision *Brown v. Board of Education*² de 1954. Un retour sur la démarche d'Ariela Gross permettra dans un second temps de mettre en lumière certains des points saillants de son travail concernant la façon dont se (re)configurent les rouages de la ségrégation sans faire appel à un discours racialisé.

Comprendre le droit et le conservatisme par « en bas » : vers une histoire microsociale des usages conservateurs du droit

- 3 La description et le récit des moments de bouleversement et de rupture consécutifs à la fin de la ségrégation dans le Sud des États-Unis ont jusqu'à récemment constitué le cœur de l'historiographie de la fin des années 1950 et du début des années 1960, centrée sur la décision *Brown* et ses effets. Les travaux historiques ont soit privilégié l'hypothèse de la résistance de masse (*massive resistance*) à la déségrégation dans le Sud profond, en soulignant certains événements tristement célèbres par leur violence, comme ceux de Little Rock ou de Selma, et quelques figures particulièrement virulentes, comme Bull Connor à Birmingham ; soit ils se sont axés autour des grandes décisions de la Cour Suprême des États-Unis qui ponctuent l'histoire du droit et décrivent un renversement historique — un avant et un après *Brown v. Board of Education* — rendu possible par des figures héroïques (notamment Thurgood Marshall, ancien membre du NAACP devenu premier juge noir de la Cour suprême des États-Unis). D'où l'idée quelque peu mécaniste selon laquelle la réaction à la déségrégation, marquée par des violences et le recours à la force, découlerait des avancées juridiques contre la ségrégation. Cette perspective historiographique s'accompagne cependant depuis peu de recherches en histoire constitutionnelle qui resituent *Brown* dans un contexte où des avocats et des militants travaillaient ardemment pour l'égalité, et qui montrent comment des mobilisations collectives se sont construites petit à petit, en amont des grands événements en développant les conditions de possibilité de ce qui apparaît aujourd'hui comme quelques dates connues.
- 4 Toujours en se focalisant sur le droit, en tant que révélateur et catalyseur de mouvements politiques et idéologiques, Ariela Gross a elle aussi fait le choix d'une histoire moins visible, plus souterraine, et par certains aspects moins spectaculaire, mais cette fois-ci en se penchant sur les mobilisations conservatrices. Pour étayer l'hypothèse selon laquelle ces micro-mobilisations ont participé à la réaction sans toutefois user d'une rhétorique racialisée, elle compare deux villes à la fois différentes l'une de l'autre et toutes deux distinctes des hauts lieux de la lutte contre la déségrégation : Los Angeles, situé sur la côte Ouest, loin des formes manifestes de ségrégation et des lois *Jim Crow*, et donc censée être plus libérale que le vieux Sud ; et Atlanta, ville du Sud mais toutefois « *too busy to hate* » (« trop occupée pour haïr »). Or dans ces deux villes, des citoyens se sont engagés à empêcher l'accès des espaces

publics, en premier lieu des écoles et des logements, aux Noirs, pérennisant ainsi, sous des contours différents, le partage territorial selon des principes raciaux. Avant de revenir sur ces deux exemples et d'analyser les répertoires juridiques utilisés, Ariela Gross a souligné certains apports de cette analyse du droit par en bas.

- 5 Cette approche suggère d'une part que la résistance de masse à la déségrégation cache en fait une résistance plus diffuse qui, si elle a été moins publicisée, était probablement d'une redoutable efficacité. Des outils légaux, bien que n'étant pas explicitement discriminatoires du fait de leur neutralité raciale, ont renouvelé et prolongé les effets de la ségrégation raciale. D'autre part, elle peut potentiellement permettre de repenser certains des traits de l'histoire politique états-unienne : en effet, si des habitants blancs de Los Angeles ont utilisé des outils juridiques pour ne pas partager leurs écoles et leurs quartiers avec leurs concitoyens noirs, l'analyse en termes d'exceptionnalisme du Sud puis de sudisation des États-Unis, c'est-à-dire d'une diffusion de l'idéologie sudiste dans le reste du pays après *Brown*, réduit la résistance à la déségrégation à l'idée d'une contamination venant du Sud et n'embrasse pas les différents mécanismes à l'œuvre à l'époque. Et si l'on a souvent opposé le processus de ségrégation *de facto*, du nord du pays, à celle *de jure* (par le droit), géographiquement réductible au Sud, on voit alors que cette distinction risque à nouveau de limiter l'analyse en fractionnant le territoire et en en particulierisant une seule partie tandis que cette histoire est bien plus une histoire nationale qu'uniquement sudiste.
- 6 En tentant de mieux comprendre les stratégies d'action réactionnaires qui se sont déployées dans les années 1950, Ariela Gros interroge donc d'une part l'historiographie selon laquelle l'origine des courants réactionnaires est à chercher dans un phénomène de sudisation des États-Unis, d'autre part les stratégies des individus ou des groupes opposés à la déségrégation. Ce deuxième aspect de la recherche d'Ariela Gross qui contraste avec l'image d'une utilisation systématique de la violence mérite également d'être plus amplement détaillé.

La ségrégation sans la race (ou presque)

- 7 Revenons sur les deux exemples développés par Ariela Gross : Atlanta et Los Angeles, deux villes où le regroupement en associations d'individus revendiquant le fait d'être des « contribuables » et où le droit de choisir ont participé à reconstruire la rhétorique ségrégationniste dans le domaine éducatif et du logement. Dès les années 1950, le logement est un réel problème à Atlanta et la population noire doit faire face à une profonde pénurie. Après *Brown*, une coalition, le *West Side Mutual Development Committee*, composée de trois blancs et de trois noirs, est mise en place par la municipalité de la ville pour lutter contre la ségrégation. Mais ses membres blancs appartiennent à la *Southern Citizens Association*, une organisation idéologiquement proche du *Klan*, et le travail de la coalition s'oriente vers la recherche de logements appropriés pour les noirs. Autrement dit, il s'agit de maintenir la ségrégation en utilisant des moyens proches de l'intimidation, en exerçant des pressions sur les familles noires qui sont incitées à quitter leurs quartiers. Si en 1948, avec *Shelley v. Kraemer*, la Cour suprême des États-Unis interdit les conventions immobilières raciales, qui consistent à empêcher légalement les noirs, ou d'autres populations minorisées, d'acheter ou d'habiter un lieu, d'autres mécanismes de ségrégation sont rapidement mis en oeuvre : les blancs quittent les quartiers, comme le souligne l'expression « *they voted with their*

feet », et des barrières de ciment sont érigées pour délimiter des zones de populations. Le système éducatif voit s'élaborer un processus similaire, qui se superpose plus manifestement à des rapports de classe. Les blancs des milieux favorisés réagissent en inscrivant leurs enfants dans des écoles privées, tandis que ceux des classes populaires mobilisent une variété de stratégies : soit en scolarisant leurs enfants dans des écoles religieuses, soit en faisant valoir le droit de « ne pas payer d'impôts pour eux », c'est-à-dire de ne pas contribuer au financement d'espaces publics mixtes. Dans un retournement paradoxal de l'histoire, au moment même où les blancs pauvres commencent à pouvoir investir des lieux publics démocratisés, comme les parcs ou les piscines, ils renient aussitôt ce droit afin de ne pas partager l'espace avec ces autres que sont les populations non-blanches.

- 8 Outre Atlanta, une mobilisation conservatrice effaçant toute référence à la race au profit d'un discours sur la liberté de choisir émerge également à Los Angeles. Avant *Brown*, les écoles de la ville sont pour partie ségréguées, et ce malgré des efforts juridiques et des décisions de la Cour suprême de Californie à la fin des années 1940. Au milieu des années 1960, des militants conservateurs s'organisent avec beaucoup de succès et, sans recourir à un discours racial, se réfèrent explicitement à leur statut de contribuables pour faire pression sur les institutions publiques et lutter contre la déségrégation : l'association *Tax Payers Rebellion of California* se crée en 1963 et, après seulement quelques mois, elle compte une centaine de groupes répartis sur vingt-deux comtés. Au même moment, une campagne se déroule dans le domaine du logement en faveur du passage de la *Proposition 13* rédigée par la *California Real Estate Association*, qui vise à contrecarrer le *Fair Housing Act* en s'emparant de la rhétorique de la liberté de choix et du droit de propriété. Rebaptisant le *Fair Housing Act* le *Forced Housing Act*, les défenseurs de la *Proposition 13* dénoncent la loi fédérale qui, selon eux, empêche le plein exercice du droit de choisir, et revendiquent le fait que l'État ne doit pas obliger quelqu'un à vendre ou louer un habitat s'il ne le souhaite pas. Le cadre légal ne s'inscrit pas dans la séparation raciale, qui est interdite, mais dans le droit à chacun de choisir sans que l'État ne s'immisce dans les choix individuels. La *Proposition 13* sera finalement rejetée en 1966, mais le « choix » reste l'une des pierres angulaires du discours conservateur dans les années 1970 pour protester contre la déségrégation des écoles.
- 9 Alors que l'historiographie met souvent en avant la décision *Brown* comme un tournant, on voit là comment des citoyens ordinaires ont pris part au mouvement de réaction à la déségrégation, dans le Sud mais également dans d'autres villes des États-Unis, à Los Angeles mais pas uniquement, en utilisant des outils discursifs et juridiques dont la race est pourtant absente. Les différents éléments de la discussion qui ont fait suite à l'exposé serviront ici de conclusion, et de perspectives de recherche et de réflexions. La discussion s'est dirigée vers trois axes principaux : la comparaison des cas français et états-unien, les implications théoriques des travaux d'Ariela Gross ainsi que le contexte états-unien actuel.
- 10 La présentation a en effet fait écho au cas français en soulignant le fait que ne pas évoquer la question raciale n'épuise pas sa prégnance dans le monde social, et les phénomènes de séparation et de discrimination de groupes minorisés. S'ensuit une réflexion, qui s'inscrit dans le contexte des débats pour les élections présidentielles en France, sur les ressorts et les finalités de l'invisibilisation de cette question, ainsi que sur le caractère systémique du racisme. Si l'on a tendance à cloisonner le racisme dans

certaines organisations et dans certains groupes sociaux, le travail d'Ariela Gross rappelle bien que des citoyens « ordinaires », entendons par là des classes moyennes qui ne sont pas nécessairement affiliés aux groupes d'extrême droite, peuvent tout à fait s'organiser pour reproduire des logiques discriminatoires et racistes. Ce problème pose également la difficulté de l'articulation entre des histoires « par en haut » et « par en bas » : alors que le travail présenté réinterroge des notions prévalentes en historiographie, comme celle ségrégation *de facto* et *de jure* ou encore celle d'exceptionnalisme du Sud et de sudisation des États-Unis, Ariela Gross a rappelé que sa recherche n'a pas encore permis de déterminer de quelle nature est la relation entre les grands événements de l'histoire et ces micro-mobilisations du droit, notamment si elle est causale ou pas. Mais on voit déjà les implications tant théoriques que politiques qui se dessinent au travers de l'élaboration de cette recherche, en particulier concernant les processus d'appropriation de notions libérales, reformulées par des groupes conservateurs à la faveur d'un contexte et d'enjeux politiques nouveaux.

NOTES

1. Décision de la Cour Suprême des États-Unis instaurant la doctrine « separate but equal » (« séparés mais égaux ») qui a autorisé les lois ségrégationnistes.
 2. *Brown v. Board of Education of Topeka et al.* est une décision de la Cour Suprême des États-Unis affirmant que la ségrégation dans les écoles publiques n'est pas conforme à la Constitution.
-

INDEX

Thèmes : Actualité de la recherche

AUTEUR

PAULINE DELAGE

EHESS/IRIS